



Procès-verbal Du Conseil municipal

Assemblée réunie	Conseil municipal de Saint Genix-les-Villages
Date réunion	24 juin 2026
Date de convocation	18 juin 2026
Organisée par	Le Maire, Nicolas JACQUEMIER
Participants	JACQUEMIER Nicolas
	POLLET Laurence KREBS Jean-Marie CHARANCE Régine PEYSSON Alexandra PARCORET Régis RIVE Nathalie BERANGER Nathalie BEROUD Gaëlle BLANC Eric CABRERA Julie CARREL Béatrice CHEVILLARD Jean-Philippe COUDURIER Françoise GROS Gilbert GUICHERD Fabien JARRET Benoît PACCARD Joëlle PARCORET Laurence PICARD Marie-France PICCOLI Jean-Yves RABILLOU Vincent TROVERO Mary-Flore
Pouvoirs	HANZO Alexandra – pouvoir à PACCARD Joëlle LABULLY Romain - pouvoir à RIVE Nathalie PERROUD Régis - pouvoir à JACQUEMIER Nicolas PITAVALL Cyril - pouvoir à KREBS Jean-Marie
Absents/excusés	---
Diffusion	Le conseil municipal, le site internet de la commune
Prochaine réunion	Septembre 2026
Secrétaire de séance	Nathalie BERANGER

Présents : 23

Votants : 27

Rédactrice (auxiliaire) :	Fabienne BERNARD
---------------------------	------------------

Table des matières

Ordre du jour	3
1. POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION.....	3
1.1 Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026 (L. 2121-15 du CGCT)	3
1.2 Vente de bois 2026 – Mise à disposition et conditions de remboursement du fonds d’amorçage .	3
1.3 Convention de mandat pour l’établissement et l’émission de la facturation par l’ONF pour des recettes issues des ventes de bois.....	4
1.4 Attribution d’une subvention « plan façades »	4
1.5 Création d’un poste d’assistant d’enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe – Suppression d’un poste d’assistant d’enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	5
1.6 Convention de mise à disposition temporaire à 100 % d’un agent communal - Renouvellement ..	5
1.7 Acquisition d’une parcelle de terrain à l’euro symbolique.....	6
1.8 Approbation de la charte pour la création de la page Facebook de la commune	6
1.9 Questions diverses	7
2. POINTS DISCUTÉS NON SOUMIS A DÉLIBÉRATION	7
2.1 Analyse des Besoins Sociaux	7
2.2 Point sur le pôle gérontologique de Saint-Genix-les-Villages.....	8
2.3 Point sur le projet OPAC de Grésin	8
2.4 Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du Conseil municipal	8
2.5 Divers.....	9
2.6 Compte rendu des commissions communales	9
2.6.1 Finances (RéGINE CHARANCE)	9
2.6.2 Affaires scolaires (Laurence POLLET)	9
2.6.3 Vie associative, culture, sport (Jean-Marie KREBS)	10
2.6.4 Travaux (Régis PERROUD)	10
2.6.5 Affaires sociales et santé (Aleksandra PEYSSON).....	11
2.6.6 Communication (Fabien GUICHERD)	11
2.6.7 Transition écologique (Eric BLANC).....	12
2.6.8 Prévention des risques (Jean-Yves PICCOLI)	12
2.6.9 Divers	13
2.7 Dossiers des Communes déléguées	13
2.7.1 Commune déléguée de Saint Maurice de Rotherens (Nathalie RIVE).....	13
2.7.2 Commune déléguée de Grésin (Régis PARCORET).....	13
2.8 Dossiers en lien avec la Communauté de communes Val Guiers.....	13

Ordre du jour

Points soumis à délibération :

- Approbation du procès-verbal Conseil municipal du 5 juin 2026
- Vente de bois 2026 - Mise à disposition et conditions de remboursement du fonds d'amorçage
- Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois
- Attribution d'une subvention façade
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe – Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe
- Convention de mise à disposition temporaire à 100% d'un agent communal – Renouvellement
- Acquisition d'une parcelle de terrain à l'euro symbolique
- Approbation de la charte pour création de la page Facebook de la Commune
- Questions diverses

Points à aborder :

- Mise en place de la Base de Données Sociales
- Point sur le pôle gérontologique de Saint-Genix-les-Villages
- Point sur le projet OPAC de Grésin

1. POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

1.1 Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026 (L. 2121-15 du CGCT)

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mai 2026 doit être approuvé par le conseil municipal et a été diffusé en amont aux membres.

M. PICCOLI a formulé des observations pour des corrections de forme qui ont été intégrées.

Il est proposé au Conseil de l'arrêter et de l'approuver.

Délibération Abstention : 0

Votes contre : 0

Votes pour : UNANIMITE (27)

1.2 Vente de bois 2026 – Mise à disposition et conditions de remboursement du fonds d'amorçage

Gilbert GROS, conseiller municipal, présente la vente de bois 2026 sur la commune déléguée de Saint-Maurice-de-Rotherens, parcelle 10. Il s'agit de 287 m3 de résineux. Le lot est d'un faible cubage et le bois de qualité modeste, ce qui explique le choix de l'ONF de proposer une vente de bois façonné et non une vente de bois sur pied qui était susceptible d'être infructueuse.

De plus, cette vente entre dans le contrat que l'ONF a conclu avec des petites scieries locales.

Le maire expose ensuite au Conseil l'intérêt pour la commune de demander à bénéficier du fonds d'amorçage qui est une avance de trésorerie sans intérêt, permettant de couvrir les frais de mobilisation des bois entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes.

Le but de ce fonds est de :

- Favoriser la maîtrise d'ouvrage communale,

- Favoriser l'entretien des forêts de montagne à rôles multifonctionnels tout en mobilisant du bois,
- Contribuer à l'exploitation en zone à risque et qui sont aujourd'hui non entretenues.

Pour sa vente de bois façonné 2026, la commune demande la mise à disposition du fonds d'amorçage pour un montant de 6 405 €, représentant 50% du coût HT des travaux.

Le remboursement intervient dès que la recette qui suit l'achèvement des travaux est supérieure à la dépense réalisée, et se fait en une fois. La durée de l'avance ne peut être supérieure à neuf mois.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de mise à disposition des fonds ainsi que sur les conditions de remboursement et d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'Association des Communes forestières de Savoie ainsi que tout document en lien avec ce dossier.

Délibération **Abstention : 0**
Votes contre : 0
Votes pour : UNANIMITE (27)

1.3 Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour des recettes issues des ventes de bois

Le Maire explique que la réforme de la facturation électronique, applicable à compter du 1^{er} septembre 2026, impose qu'à cette date, les collectivités émettent les factures et les transmettent sous format électronique via la plateforme Chorus Pro.

L'ONF facture actuellement les ventes de bois communales pour le compte de la commune.

Dans un souci de continuité de l'organisation actuelle et pour faciliter la mise en oeuvre de la réforme, l'ONF propose de continuer d'assurer l'émission des factures pour le compte de la commune, via un mandat de facturation, uniquement pour ce qui concerne les ventes des bois non groupées avec d'autres collectivités (dites ventes simples). Il est précisé que cette convention est conclue à titre gracieux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de mandat de facturation ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Délibération **Contre : 0**
Abstention : 0
Pour : UNANIMITE (27)

1.4 Attribution d'une subvention « plan façades »

Le Maire rappelle que dans le cadre du dispositif « Petite Ville de Demain », le Conseil municipal avait adopté par délibération n°2024-03-15 du 7 mars 2024, le règlement du « plan façades » de la Commune. Il s'agit d'aides financières sur la rénovation de façades avec un objectif d'améliorer esthétiquement les façades donnant sur rue, dans l'hyper centre-bourg.

Pour rappel, le taux de subvention est de 30% du montant HT des travaux et la subvention est plafonnée à 2000€ / bâtiment rénové.

Le bien concerné par la présente demande se situe au **[Anonymisation]** dans le périmètre défini au règlement du plan façade.

Le dossier déposé en mairie est réputé complet avec un montant de travaux subventionnable de 8 521.20 € HT. La subvention sollicitée atteint le plafond. Le montant alloué par la commune est donc de 2 000.00 €.

Le Conseil municipal doit délibérer pour admettre le dossier de subvention tel qu'il est présenté, approuver l'attribution d'une subvention de 2 000.00 € à **[Anonymisation]** et autoriser le Maire à signer tous documents utiles en lien avec ce dossier.

Mme CABRERA demande s'il s'agit bien de la 3^e subvention façade allouée cette année. Le Maire le confirme et indique que les crédits sur l'opération sont insuffisants pour honorer cette subvention (il manque environ 1 000€). Il faudra donc abonder l'opération à la prochaine DM.

Mme BERANGER s'étonne que ce type de subvention ne relève pas de l'Etat – Le Maire explique que le plan façade a bien été voté par la commune et que l'État n'intervient pas dans ce domaine.

Délibération **Contre : 0**
 Abstention : 0
 Pour : UNANIMITE (27)

1.5 Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe – Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe

Le Maire explique qu'un agent multi-collectivité à temps non complet peut bénéficier, à compter du 1^{er} juillet 2026, d'un avancement de grade par ancienneté.

Pour pouvoir mettre en œuvre cet avancement, il est nécessaire de créer l'emploi correspondant au tableau des emplois de la commune et de facto, de supprimer l'ancien poste occupé par l'agent.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à modifier le tableau des emplois comme suit :

- *Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 6h/20h*
- *Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 6h/20h*

Mme PICARD demande si l'autre collectivité employeuse a acté l'avancement – Le Maire répond par l'affirmative.

Délibération **Contre : 0**
 Abstention : 0
 Pour : UNANIMITE (27)

1.6 Convention de mise à disposition temporaire à 100 % d'un agent communal - Renouvellement

Le Maire explique qu'après vérification, ce point n'est pas soumis à délibération.

Il explique qu'il est prévu de renouveler la convention de mise à disposition à 100% d'un agent communal au profit du CIAS Val Guiers, pour y exercer des missions en cuisine centrale, pour la période allant du 4 juillet 2026 au 31 décembre 2026.

Mme PICARD signale qu'il avait été initialement convenu avec le CIAS que cet agent serait uniquement mis à disposition pendant une durée de 6 mois, équivalente à une période d'essai, et que l'agent serait ensuite embauché par le CIAS.

Laurence POLLET qu'il est convenu avec le CIAS qu'il n'y aura pas d'autre renouvellement.

1.7 Acquisition d'une parcelle de terrain à l'euro symbolique

Le Maire expose au conseil que le propriétaire de la parcelle de terrain sis 1071 Rue du Rhône, cadastrée OA 1207, d'une superficie de 2 555 m² souhaite la céder à la commune. Il indique l'emplacement de la parcelle concernée sur Géoportail.

Il relate les échanges avec le propriétaire, suite au courrier envoyé par la commune en date du 18 mai 2026, pour lui signaler un problème de sécurité lié à des arbres qui prennent racines sur ladite parcelle et qui ont déployé leurs branches au-dessus de la rue du Rhône, avec un risque de chute sur cette voie publique, particulièrement empruntée par les véhicules mais également de nombreux piétons et cycles puisqu'elle permet de joindre la Via Rhôna.

Cette parcelle est située en zone Ap du PLU (zone agricole à préserver pour son potentiel agronomique et paysager). Aussi, le propriétaire impose que la parcelle conserve sa qualité d'espace naturel aux abords du Guiers. Le Maire souligne que cette parcelle, avec son zonage actuel, pourrait servir de compensation dans le cadre de projets communaux en zones naturelles.

Le Maire présente ensuite le projet de promesse de vente, établi par la commune.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à signer le projet de promesse de vente et à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain.

Mme CABRERA demande le zonage de la parcelle au PLU – Le Maire répond qu'elle est située en zone Ap (zone agricole à préserver pour son potentiel agronomique et paysager).

En lien avec cette préoccupation, il explique que le propriétaire a été contacté par le SIAGA il y a quelques années pour un projet de renaturation de la confluence du Guiers, sans suite.

Il rappelle que le propriétaire habite loin de la commune, ne souhaite pas intervenir pour faire élaguer sa parcelle et qu'il souhaite s'en séparer.

Mme CABRERA demande si les parcelles adjacentes sont classées en corridor écologique. La consultation du géoportail de l'urbanisme indique qu'il s'agit de la zone Nre (zone naturelle de réservoir de biodiversité).

Il est ensuite procédé au vote.

Délibération **Contre : 0**
 Abstention : 0
 Pour : UNANIMITE (27)

1.8 Approbation de la charte pour la création de la page Facebook de la commune

Après vérification, ce point ne nécessite pas une délibération puisqu'il s'agit d'une compétence du maire dans le cadre de la gestion communale et de communication de la commune.

Fabien GUICHERD, en charge de la commission Communication, explique que la création d'une page Facebook pour la commune vient compléter les outils d'informations existants (Site Internet, Panneau Pocket) et qu'il faut établir une charte afin d'encadrer son fonctionnement et son utilisation.

Il mentionne qu'une page Facebook est plus dynamique que les supports de communication institutionnels actuels de la commune dans le sens où elle permet l'insertion de photos ainsi que les échanges avec la population.

Il a en effet remarqué que, sur la page « Saint Genix sur Guiers » tenue par un habitant, certains élus répondent en leur nom à des administrés. Il serait préférable que les réponses proviennent de la commune et non de conseillers municipaux.

Il présente ensuite le projet de charte.

Régis PARCORET relève la question des campagnes électorales, notamment au niveau national et demande si la page Facebook sera bien dépourvue d'éventuelles postures politiques.

Fabien GUICHERD répond que les seules mentions en lien avec la politique seront les rappels « administratifs » comme les dates des élections, les modalités d'inscription sur les listes électorales, les procurations, ...

Nicolas JACQUEMIER demande si tout le monde est d'accord sur le principe de la création de cette page Facebook. L'ensemble des élus acquiescent.

1.9 Questions diverses

Aucune question diverse n'a été transmise avant la séance.

Le Maire lève la séance du Conseil municipal à 19h30

* *
 *

Il propose ensuite aux membres du Conseil municipal d'aborder les sujets qui ne font pas l'objet d'une délibération.

2. POINTS DISCUTÉS NON SOUMIS A DÉLIBÉRATION

2.1 Analyse des Besoins Sociaux

M. PARCORET, Vice-président aux affaires sociales à la CCVG, explique qu'au-delà de l'obligation légale (dans l'année suivant l'élection), l'analyse des besoins sociaux (ABS) est avant tout au service du développement social local, permettant d'adapter une réponse globale aux besoins de la population du territoire.

Cette démarche permet de dresser les enjeux de l'action sociale, au sens large, pour les années à venir ;

Elle peut devenir un outil de référence d'aide à la décision pour piloter et ajuster un projet social tout le long du mandat.

C'est donc se doter d'un outil de pilotage stratégique permettant de :

- améliorer le quotidien des habitants
- orienter efficacement l'action sociale (jeunes, personnes âgées, ...)
- faciliter les choix politiques
- mobiliser les services et les partenaires
- communiquer sur nos priorités.

M. PARCORET signale que ce sujet implique un gros travail d'enquête et d'immersion sur les communes et que ce travail sera réalisé en lien avec Emilie CHAPPAZ, Responsable vie locale à la Maison France Services.

Le choix d'un cabinet spécialisé dans ces questions doit être finalisé par la Communauté de Communes.

M. PARCORET fera un point périodique de l'avancement du projet.

2.2 Point sur le pôle gériantologique de Saint-Genix-les-Villages

M. PARCORET indique qu'en mars 2027, une évaluation externe aura lieu au sein des établissements et des services du pôle, en référence au référentiel national de la Haute Autorité de Santé. Le territoire a pris beaucoup de retard sur le sujet.

C'est une démarche obligatoire avec une méthodologie très précise.

Le choix du cabinet qui accompagne la CCVG a été fait.

Cette évaluation externe sera présentée aux financeurs (notamment l'ARS pour le volet soins et le Département pour le volet logement) et constituera une base de travail pour trouver des pistes d'amélioration dans la gestion des établissements.

Il signale que le pôle gériantologique est en déficit structurel depuis plusieurs années d'environ 800 000€/an. Ce déficit n'est donc pas lié à une mauvaise gestion mais qu'il est nécessaire de repenser l'organisation.

Il mentionne que le déficit peut être comblé par la CCVG mais aussi dans certains cas par l'ARS.

Enfin, il signale qu'il y a eu un problème d'occupation aux Florales mais qu'à l'heure actuelle, il est résolu.

Il est plutôt optimiste car la Directrice des établissements est « solide » ainsi que le DGS de la CCVG.

À la question du financement de ces études, il répond que c'est le budget des établissements qui en supporte la charge financière.

2.3 Point sur le projet OPAC de Grésin

Le Maire indique qu'à la demande de Mme CABRERA, ce point, non soumis à délibération, a été ajouté à l'ordre du jour.

Suite à la réunion du 13 mai dernier sur le terrain, la commune n'a encore eu aucun retour de l'OPAC quant aux modalités compensatrices du retrait du projet.

Le Conseil d'Administration de l'OPAC devait se réunir le 15 juin et aborder ce point.

Le Maire délégué de Grésin, Régis PARCORET a pris contact hier (mardi 23 juin 2026) pour connaître la teneur des débats : l'OPAC souhaite programmer une réunion fin juillet avec la commune pour définir les modalités de « conclusion » du dossier.

De son côté, la mairie envisage de prendre contact avec le collectif pour les informer que le projet est abandonné.

Mme CABRERA demande si la commune est certaine de ce fait et évoque les questions financières. R. PARCORET répond que pour l'instant, la commune n'a pas plus d'informations.

2.4 Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du Conseil municipal

Décisions du Maire :

- Décision 2026-5 – Reconduction du marché de restauration scolaire avec la société SHCB pour l'année scolaire 2026-2027.
Augmentation de 1.48 % par rapport aux tarifs de l'année scolaire en cours.

Le Maire souligne que la révision des tarifs du prestataire est intervenue après la délibération adoptant les tarifs de facturation des repas pour l'année scolaire à venir, ce qui n'est pas logique. Il faudra procéder différemment l'année prochaine.

Déclarations d'Intention d'Aliéner :

- Depuis le précédent conseil du 5 juin 2026, 9 DIA ont été déposées concernant la commune déléguée de Saint-Genix-sur-Guiers. Dans tous les cas, la mairie a renoncé à exercer son droit de préemption.

L'un des projets va dans le sens de la création de parkings, ce qui est bénéfique pour la commune

- Depuis le précédent conseil du 5 juin 2026, 1 DIA a été déposée concernant la commune déléguée de Saint-Maurice-de-Rotherens. La mairie a renoncé à exercer son droit de préemption.
- Depuis le début de l'année, 5 DIA ont été déposées concernant la commune déléguée de Grésin. Dans tous les cas, la mairie a renoncé à exercer son droit de préemption.

2.5 Divers

Le Maire évoque la désignation d'un référent communal pour 5 espèces à enjeux sur la santé humaine, à savoir les moustiques tigres, l'ambrosie, les chenilles processionnaires, les tiques et la berce du Caucase.

Mme CABRERA, membre de la commission transition écologique, énergétique et environnement, initialement contactée signale que le sujet relève plus de la santé et non de la biodiversité, elle n'est donc pas l'élue la plus à même de prendre cette responsabilité.

Mme COUDURIER signale que le Département propose des réunions et donne des indications sur les actions à mettre en place sur la commune. Elle indique avoir organisé une réunion sur le frelon asiatique, sans beaucoup de fréquentation par les administrés.

Comme le sujet est en lien avec la santé, le Maire demande à Alexandra PEYSSON si cela peut l'intéresser. Cette dernière acquiesce.

Il mentionne qu'il faut également désigner un technicien référent et propose le responsable des affaires techniques. Le conseil valide cette proposition.

Fabien GUICHERD s'étonne que le frelon asiatique ne fasse pas partie de la liste des espèces dangereuses pour l'homme.

Julie CABRERA signale que lorsque l'on fait une déclaration de nids de frelons asiatiques sur le site dédié, celle-ci n'est pas toujours suivie d'intervention. Certains élus répondent que lorsque les signalements arrivent tard dans la saison, il n'est pas toujours nécessaire d'intervenir car les frelons ne se reproduisent plus à partir d'une certaine période et qu'ils ne s'installent pas 2 années de suite dans le même nid. Il peut aussi s'agir d'un problème de financement. Nathalie RIVE indique qu'il est également possible de prévenir directement les apiculteurs, qui sont formés et susceptibles d'intervenir.

2.6 Compte rendu des commissions communales

2.6.1 Finances (Régine CHARANCE)

Pas d'actualité.

2.6.2 Affaires scolaires (Laurence POLLET)

Une réunion de la commission affaires scolaires est prévue samedi 27 juin à 8h30 avec pour thème le CMJ

Une réunion de fin d'année avec personnel de cantine et de ménage des écoles a récemment eu lieu. Mme POLLET est satisfaite car tous les agents se sont exprimés (la réunion a été menée sous le format « blason », avec des post-it à coller). Le temps lui a manqué pour faire le bilan avant ce soir.

2.6.3 Vie associative, culture, sport (Jean-Marie KREBS)

L'adjoint expose les échéances à venir en matière de festivités :

- 25 juin - Gala Energym
- 26 juin - Fête du sport et de la musique – Reportée en raison de la canicule actuelle – Fête essentiellement axée sur le sport et les scolaires – Proposition de reporter à la veille des vacances de Toussaint- Scène louée pour l'occasion sera donc à payer mais pour la prochaine location nous aurons une réduction de 40%.
- 27 et 28 juin - Journée du patrimoine de pays à Saint Maurice par musée Galetti
- 4 juillet – Grésin en fête
- 13 juillet - Retraite aux flambeaux + feu d'artifice
- 18 et 19 juillet - Fête du Mont Tournier
- 2 et 5 août - Festival des Nuits d'été (St-Genix – St-Maurice)
- 29 et 30 août – Vogue (7 ou 8 forains) + feu d'artifice avancé au samedi soir au lieu du dimanche

Il aborde ensuite le compte-rendu de la rencontre du 22 juin avec beaucoup d'associations présentes (informations, animations et plannings 2026-2027). Il signale avoir mentionné que certaines associations ne participent pas beaucoup aux animations locales.

Benoît JARRET demande si l'agenda des manifestations sur la commune a été mis à jour. Le site Internet sera effectivement mis à jour.

Les membres de la commission ont rencontré les collectifs APS et Réveil.

APS est une association qui va proposer très prochainement un questionnaire aux habitants pour connaître leurs attentes sur différents domaines notamment, la culture, les rencontres, la restauration, les produits locaux, ... Leur but est de dynamiser le cadre de vie locale, favoriser le vivre ensemble, organiser des événements, favoriser la culture et préserver l'environnement.

Collectif Réveil a été rencontré le matin-même : il s'agit d'un collectif composé de citoyens de Saint-Genix-les-Villages, et Romagnieu. Leur ambition est de recréer du lien et de construire ensemble des initiatives de proximité. Ils ont adopté le thème « L'eau en partage » et proposent d'aménager un sentier d'environ 5km, le long du Guiers depuis la Glière. Ils envisagent un appel aux artistes aux écoles, aux EHPAD pour la création d'une œuvre qui serait installée au minimum 1 an et qui décrirait le schéma de l'eau en relevant l'importance des problèmes actuels en lien avec cette thématique

Les élus évoquent les éventuelles nuisances liées à la fréquentation.

Le projet est très intéressant selon JM KREBS et Nicolas JACQUEMIER.

Une réunion de bilan de la manifestation « en avant le printemps » doit se tenir le 9 juillet prochain.

Enfin, la commune est inscrite au dispositif pour être "Ambassadeur des jeux alpes françaises 2030"

2.6.4 Travaux (Régis PERROUD)

Pas d'actualité

2.6.5 Affaires sociales et santé (Aleksandra PEYSSON)

La prochaine commission doit se tenir le 6 juillet.

Mme COUDURIER demande si la mairie a contacté les personnes fragiles pendant cette période de fortes chaleurs.

Nicolas JACQUEMIER mentionne qu'aucun registre recensant les personnes fragiles n'a été trouvé en mairie. Il est évoqué de faire une communication Panneau Pocket afin d'inciter les personnes fragiles à se signaler et de solliciter l'entourage (famille, voisins) afin qu'il signale toute personne pouvant entrer dans le dispositif.

Mme PEYSSON propose de contacter RESA qui pourrait avoir une telle liste, de même que les ADMR.

Mme COUDURIER insiste sur la nécessité de la tenue de ce registre.

Jean Yves PICCOLI signale que le registre fait partie intégrante du PCS et relève que la commune en est dépourvue actuellement.

Nicolas JACQUEMIER dit que CCVG doit faire un PICS et va donc prendre un maître d'œuvre qui serait chargé de reprendre les PCS de toutes les communes membres qui le souhaitent.

Le PCS doit être révisé tous les 5 ans. Celui de la commune daterait de 2016 mais les recherches dans les archives n'ont pas permis de retrouver de délibération ni d'arrêté datant de cette année-là. Jean Yves PICCOLI signale qu'il a pris contact avec la Préfecture à ce sujet : cette dernière a relancé plusieurs fois l'ancien Maire sans suite. Le PCS a bien été transmis en Préfecture mais sans délibération et arrêté, il n'est pas valable.

Il indique que les DICRIM communaux datent du milieu des années 2000 et ne sont donc plus à jour non plus. Ce document doit également être mis à jour tous les 5 ans et communiqué à la population. Il recense les risques et indique la conduite à tenir en cas de problème.

Sur Grésin, un gros rocher est susceptible de dévaler la falaise et atteindre le chef-lieu. M. André ARBARETE faisait apparemment des relevés sur le terrain à un moment donné.

Mme COUDURIER signale que la Préfecture avait demandé de lui envoyer une liste des personnes responsables en lien avec le PCS mais qu'elle ne l'a jamais enregistré. Ce à quoi Jean Yves PICCOLI rétorque que la Préfecture ne pouvait pas le faire car la commune n'était pas légalement dotée de ce document. PCS de la commune explique qu'on ne peut rien faire car pas de document administratif qui acte le PCS.

Pour conclure, l'idée est de formaliser le PCS communal, en lien avec le prestataire de la CCVG, qui d'ailleurs a demandé des devis pour son PICS et les PCS de ses communes membres.

Pour info, le Maire signale que la société PCS conseil demanderait pour élaborer le PCS de STG seule, 9 000€ et 7 417€ en cas de groupement de commande.

Le document devra être facilement utilisable par tous (Jean Yves PICCOLI).

2.6.6 Communication (Fabien GUICHERD)

Fabien GUICHERD expose les points abordés lors de la commission du 17 juin dernier, outre celui de la page Facebook communale, évoqué plus haut :

- Point sur le contrat reçu pour la régie publicitaire des agendas avec la société CGM Communication.

Le contrat prévoit l'édition de 2 000 exemplaires par an sur 6 ans, sous réserve de résultat.

La participation de la commune se limite à la fourniture d'une lettre accréditive pour la prospection du prestataire auprès des commerçants et artisans.

La commission s'est interrogée sur l'intérêt et la pertinence de conserver l'agenda.

Le volet « agenda » du document est apprécié de la population plutôt âgée de la commune.

Le volet « information » peut intéresser l'ensemble de la population.

Plusieurs pistes d'amélioration/évolution ont été évoquées, notamment la réduction du nombre d'exemplaires ou de privilégier une distribution plus ciblée (avec le colis des aînés et mise à disposition en mairie, commerces, Office du Tourisme, ...)

Une rencontre avec CGM est prévue dans les semaines à venir.

Mme CABRERA demande comment les agendas sont distribués. Réponse : en porte à porte par les agents communaux, en décembre.

- Organisation pour le bulletin municipal

Ici aussi, réflexion sur l'évolution du support, qui est le seul format physique pour la diffusion d'informations.

Les discussions ont mené vers plusieurs points tels que

- augmenter la fréquence de diffusion (3 voire 4 éditions par an) pour avoir des infos plus régulières, en réduisant de fait le volume de chaque édition pour une lecture plus rapide et une rédaction facilitée,
- faire évoluer la mise en page pour un format plus attractif (textes plus courts, plus de visuels)
- ou encore étudier l'utilisation d'un papier recyclé

La commission envisage la publication d'une édition à la fin de l'été (format court incluant la présentation de l'équipe municipale) puis une seconde en fin d'année. Il s'agirait plutôt d'une feuille informative que d'un bulletin.

Le questionnement porte également sur le maintien du prestataire : des discussions seront engagées avec Fagnola, le prestataire historique. Autre solution envisagée : voir auprès de l'agence Pomme C de La Broidoire ou un autre éditeur pour avoir une présentation différente.

- Revoir l'agencement du site internet notamment l'agenda des manifestations et Panneau Pocket qui n'apparaissent à l'écran que lorsqu'on déroule la page d'accueil du site. Les positionner plus en évidence.

2.6.7 Transition écologique (Eric BLANC)

Pas d'actualité.

Il a néanmoins remarqué 3 pièges à frelon dans les locaux de la mairie, encore dans leurs cartons.

Mme COUDURIER indique qu'ils ont été reçus juste avant les élections municipales ...

M. BLANC va voir avec les agents pour les positionner.

Il est trop tard pour piéger les reines mais il faut les mettre en place avant le mois d'août pour qu'ils aient une efficacité. Contacter les apiculteurs pour déterminer les emplacements.

2.6.8 Prévention des risques (Jean-Yves PICCOLI)

Pas d'actualité

En lien avec le PCS et le registre des personnes vulnérables, il signale la possibilité de constituer une réserve communale de sécurité civile (RCSC), constituée de citoyens volontaires et bénévoles.

La RCSC intervient en cas de crise, en apportant son soutien aux populations sinistrées, en complément des actions engagées par les services municipaux et les services de secours.

Elle peut être mobilisée dans le cadre du PCS. Il n'est pourtant pas toujours facile d'engager les bonnes volontés qui se présentent spontanément pour contribuer à l'organisation des secours.

Si des élus connaissent des personnes susceptibles d'être intéressées, il les remercie de bien vouloir leur demander de prendre contact avec la mairie.

2.6.9 Divers

Jean-Marie KREBS indique que la réunion PVD, prévue avant l'été, est reportée à la rentrée (lundi 14 septembre). Le sujet principal sera le marché (voir document = tableau listant différents points de réflexion, document à compléter au maximum = base de réflexion)

Mme CABRERA s'interroge sur le fait que pour l'emplacement du marché, seules des places ont été identifiées et non des rues. JM KREBS répond que l'organisation est plus simple sur une place et indique que le marché a bien fonctionné quelques mois lorsqu'il se situait place de la Glière mais que la fréquentation a commencé à diminuer dès que le boucher a arrêté.

Il mentionne les essais place des Tilleuls puis place de l'Eglise, sans plus de succès.
Et relève l'importance d'avoir un marché sur la commune.

2.7 Dossiers des Communes déléguées

2.7.1 Commune déléguée de Saint Maurice de Rotherens (Nathalie RIVE)

Pas d'autre actualité.

2.7.2 Commune déléguée de Grésin (Régis PARCORET)

Pas d'autre actualité

2.8 Dossiers en lien avec la Communauté de communes Val Guiers

Pas d'actualité.

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le 7 juillet.

JM KREBS signale qu'il a participé à différentes commissions.

La commission tourisme a rencontré les acteurs du tourisme (hébergeurs, OT, ...) de l'avant pays savoyard afin de mettre en place de nouvelles stratégies pour se donner les moyens de travailler ensemble. Les retours sont très positifs.

JM KREBS a participé au premier bureau du SMAPS dont un des sujets était les agriculteurs : il est prévu d'embaucher un chargé de mission pour étudier la transmission des exploitations agricoles. Gilbert GROS la durée de l'embauche : le contrat est prévu pour 18 mois, ce qui est bien évidemment court pour prendre contact avec les exploitants et mettre en place une stratégie. Cette embauche est subventionnée.

B. JARRET répond que la commission stratégie territoriale répond déjà à cette mission puisqu'elle concerne économie, agriculture, tourisme et culture.

Afin de permettre la vente d'un terrain situé derrière le bâtiment de la communauté de communes, la commission économie a débattu sur une future découpe et le déplacement du parking de Val Guiers

Vincent RABILLOUD prend la parole pour demander que la commune agisse contre le nourrissage des chats (la question de prendre un arrêté anti-nourrissage est posée mais comment le faire appliquer ensuite)

La première des choses est d'identifier les chats errants puis de les faire stériliser.

Mme CABRERA demande combien la somme prévue au budget représente en nombre de stérilisations.

MF PICARD signale que selon la convention passée avec les vétérinaires, ces derniers identifient les animaux effectivement errants ainsi que les zones « à risque » puis stérilisent ou non les animaux qui leur sont amenés. Le cabinet envoie la facture à la commune en fin d'année.

Laurence POLLET signale que le Maire se rend tous les soirs dans les locaux scolaires pour ouvrir les fenêtres et qu'il a été décidé l'après-midi même d'acquérir 11 gros ventilateurs pour équiper les classes.

R. PARCORET signale que l'école de Grésin sera également équipée bientôt.

* * *

Le prochain Conseil municipal est prévu en septembre 2026

La réunion prend fin à 20h55.

Le Maire,
Nicolas JACQUEMIER

La Secrétaire de séance,
Nathalie BERANGER